

**INTERPELLATION CHRISTIAN VAN SINGER**  
**concernant l'adhésion des Hospices cantonaux -**  
**Centre hospitalier universitaire vaudois**  
**à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI)**

*Développement*

J'ai appris récemment que les Hospices cantonaux - Centre hospitalier universitaire vaudois ont adhéré à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI). Surpris, je me permets de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes

1. A quels fins les Hospices cantonaux - Centre hospitalier universitaire vaudois ont-ils adhéré à la CVCI ?
2. Les montants consacrés au paiement des cotisations ne vont-ils pas faire défaut aux missions premières des Hospices en matière de prestations, de soins, de formation, de recherche, d'expertises et de services ?
3. Les Hospices cantonaux - Centre hospitalier universitaire vaudois, ne financent-ils pas indirectement par leurs cotisations la campagne référendaire contre les décisions prises en matière fiscale par le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, risquant ainsi de réduire les moyens à disposition de l'Etat, donc des Hospices ?
4. Que compte faire le Conseil d'Etat pour remédier à cette situation ?

La Croix, le 3.2.2005

(Signé) *Christian van Singer*

*Séance du mardi après-midi 1<sup>er</sup> mars 2005*

**M. Christian van Singer** : — Comme je l'ai écrit dans mon interpellation, j'ai été surpris d'apprendre que les Hospices-CHUV avaient adhéré à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie. Surpris parce que, à mon avis, ce n'est pas le rôle d'une partie des services de l'Etat de faire partie d'une organisation patronale. Non pas que l'Etat ne doive pas avoir de bonnes relations avec le patronat, mais il ne doit pas être dans une position de subordination, d'où mon interpellation.

*Réponse immédiate du Conseil d'Etat*

**M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat** : — Je vous lis la réponse que le Conseil d'Etat a adoptée mercredi passé, ce qui me permet de répondre sur le champ à M. van Singer : «En leur qualité de service public, les Hospices cantonaux-CHUV dispensent des prestations de soins, d'enseignement et de recherche. La nature des activités y relatives, leurs implications logistiques et l'importance de l'établissement insèrent directement et largement l'institution dans le tissu socio-économique du canton. Bon nombres de tâches impliquent des relations avec des fournisseurs et des prestataires des secteurs comme l'industrie, les arts et métiers, la construction, les télécommunications, etc. L'objectif eût été de bénéficier de la plate-forme d'échanges et de visites de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie utile sur le plan des informations, des compétences et des savoir-faire. De par leurs relations avec les Hautes écoles avec les différents secteurs de l'industrie et comme créateurs d'emplois, les Hospices-CHUV contribuent aussi au développement économique de l'Etat de Vaud. Ils sont susceptibles de jouer un rôle significatif dans le soutien à l'innovation technologique. La direction générale des Hospices-CHUV est soucieuse de valoriser ces aspects de l'établissement hospitalo-universitaire sans pour autant renoncer à promouvoir les valeurs inhérentes à ses missions de base. C'est ce qui l'a conduite à trouver un accord avec la CVCI afin d'y adhérer et d'avoir un point de contact avec une structure associative engagée dans la référence économique vaudoise. Toutefois, il est également vrai que l'indépendance politique et financière de la CVCI peut la conduire à prendre des positions divergentes de celles préconisées et mises en œuvre par le Conseil d'Etat. Même si les actions de la CVCI n'ont pas un caractère contraignant pour ses membres, le Conseil d'Etat a estimé que cette situation pouvait s'avérer inadéquate de façon générale, voire inopportune pour les Hospices-CHUV, eu égard à son statut de service public de l'Etat. En date du 26 janvier dernier, le Conseil d'Etat a fait une appréciation selon laquelle les inconvénients l'emportaient sur les intérêts représentés par une qualité de membre. Depuis lors, les Hospices-CHUV ont retiré leur demande d'adhésion sans qu'il en résulte des conséquences financières. Je vous remercie de votre attention.

La discussion est ouverte.

**M. Christian van Singer** : — Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse. Je suis tout à fait satisfait et heureux de voir que le Conseil d'Etat est arrivé aux mêmes conclusions auxquelles je suis arrivé dans mon interpellation.

**M. Pierre Rochat** : — Pour ma part, je trouve que la décision rapide prise par le gouvernement est en l'occurrence assez regrettable. Je trouve effectivement

que, dans un contexte où ce gros employeur et cette grosse entreprise de l'économie vaudoise qu'est le CHUV et que sont les Hospices sur le plan général méritait ou justifiait de faire partie de cette organisation des milieux économiques particulièrement importante pour le fonctionnement de l'ensemble des mécanismes économiques du canton. Je pense que toute la question (cela a été relevé dans les alinéas 2, 3 et 4 de la réponse du gouvernement) justifie, démontre tout à fait clairement la nécessité et l'opportunité d'avoir ces collaborations et ces synergies. Encore une fois, je considère que cette décision est regrettable et sans nuances et je pense qu'elle aura des conséquences. Je cite quelques illustrations. Que se passe-t-il dans la problématique du domaine de Marcelin qui, j'imagine, fait partie de certains organismes comme Prometerre et autres qui sont parfois appelés à prendre des positions dans certaines décisions politiques. Je vais un tout petit bout plus loin — mais à peine, parce que certains ne manqueront pas de le faire —, la question des mines de sel, la question de la Banque cantonale vaudoise, qui fait aussi partie de la CVCI à partir du moment où l'Etat en est propriétaire largement majoritaire ; je n'anticipe pas sur un autre débat, mais visiblement la question se pose. Autre exemple : les quelques EMS d'Etat qui font partie de l'AVDEMS, laquelle association prend part à certains débats tout à fait clairement, là aussi la question se pose. Je vais encore un bout plus loin ; dans certaines prises de position où l'Etat est partenaire sur la problématique de Pro Familia, Pro Senectute et quantité d'autres organismes, à l'évidence on peut se demander si l'Etat ou certains services de l'Etat devraient être partenaires, subventionneurs ou membres de ce type d'organismes. Je pense que M. van Singer a mis un pavé dans une mare qu'il sera difficile de ressortir et je regrette que le Conseil d'Etat ait pris la décision qu'il a prise.

**M<sup>me</sup> Christiane Jaquet-Berger** : — Si, comme M. Rochat, j'ai pu m'étonner d'une certaine rapidité, c'était plutôt de la rapidité avec laquelle le CHUV avait présenté sa demande d'adhésion à la CVCI. Si bien que la réponse du Conseil d'Etat, pour ma part, m'a satisfaite pleinement car je m'étonne aussi qu'un service public adhère aux statuts de la CVCI dont tous les groupes politiques ont pu prendre connaissance, puisque la CVCI a eu l'obligeance de les inviter et de les consulter.

**M. Francis Thévoz** : — Je suis du même avis que M. Rochat. Quand nous avons fait la loi sur le service des Hospices, l'idée était de libérer un peu l'entreprise. C'est la plus grosse entreprise de la Commune de Lausanne. C'est une entreprise importante. Je pense qu'aucun d'entre vous ne peut faire le bilan exact des avantages — et inconvénients, mais je parle des avantages maintenant — qu'une telle grande entreprise reçoit, tire, peut tirer de son *membership* à la CVCI. Alors, cela fait dogmatique dans l'interpellation quant à

la réponse du Conseil d'Etat auquel M. Maillard (c'est M. Maillard, on a affaire maintenant à quelqu'un qui est profilé politiquement et qui va s'affirmer) dit « dehors », et bien on sort. Très bien. Moi, j'aimerais être sûr simplement que tous les avantages (et inconvénients) qu'il y a pour la plus grande entreprise de la Commune de Lausanne d'être dans cette association patronale ont été évalués. Parce que c'est facile de faire de la politique gauche-droite au Grand Conseil, moi, ce qui m'intéresse, c'est l'avenir économique du service des Hospices, l'aide qu'il peut recevoir de la CVCI dans certains domaines, dans lesquels, avant de lui couper les ailes. Maintenant la décision est prise, M. Maillard a répondu et je ne discute plus. Mais je le déplore et je pense qu'on aurait dû être plus nuancé dans l'ordre qu'on a donné au service des Hospices de sortir de cela.

**M. Michel Cornut** : — Je suis toujours assez étonné quand j'entends des collègues députés ici présents parler du CHUV comme d'une entreprise indépendante. On croirait entendre parler de Philip Morris ou de Kudelski. Il s'agit, que je sache, d'un service public rattaché à l'Etat de Vaud. Et la CVCI, chacun le sait ici, est une organisation patronale pour laquelle j'ai beaucoup de respect mais qui n'est pas neutre dans ses positions et qui, à l'occasion — c'est le cas en ce moment d'ailleurs — combat des projets du gouvernement, des projets de l'Etat de Vaud. Alors que diraient M. Thévoz ou M. Rochat si l'Inspection cantonale du travail, par exemple, adhérerait à l'Union syndicale vaudoise ? Ce serait tout aussi sensé, cela permettrait de nouer des contacts tout aussi utiles.

**M. Philippe Vuillemin** : — Rien ne change. Le CHUV restera à sa tour d'ivoire et ce ne sont pas les soixante-huitards qui ont vieilli et qui le dirigent qui vont maintenant changer d'avis. Donc, rien de nouveau sous le soleil ! Ensuite, l'Etat de Vaud avait fait un certain nombre d'efforts, et cela se voit particulièrement au Département de l'économie où, tout en gardant clairement sa fierté de département de l'Etat de Vaud, on sait entrer en communication (mais vous me direz que ce n'est pas le même contexte) avec le monde dit extérieur. Bien entendu, cela ne va jamais tout seul, le monde extérieur n'aime pas toujours ce contact et à l'intérieur non plus ; pourtant c'est, à mon avis, ce qui dynamise ce département depuis de nombreuses années. Et puis enfin, il faudrait savoir ce qu'on se veut. Au CHUV, on ne fait pas que de soigner des malades, on fait de la recherche, on demande de l'argent extérieur, on est très content que Medtronic vienne se mettre entre Lausanne et Genève et je ne parle pas de toutes les autres entreprises encore qui créent tant de jalousies entre Bâle, Zurich et Berne, qui n'en finissent plus de faire des Galmiz partout pour essayer de rapatrier chez eux ce qu'ils avaient perdu parce qu'ils avaient pensé que les Romands n'étaient que des colonisés ! Dès lors, on doit prendre cette

décision du Conseil d'Etat comme étant un retrait. On retourne dans sa tour de mandarin, on y est bien, l'Etat est là dans sa majesté, on est un service de l'Etat. Les autres, passez, contemplez-nous, mais ne discutez surtout pas avec nous ! Quant aux syndicats, alors, ils peuvent sans autre se rapprocher de l'inspection du travail, et vice-versa. Je pense que, de ce côté-là, ce serait même tout à fait salubre dans le travail au noir, cela renforcerait quelques saines collaborations et empêcherait même, dans le fond, des syndicalistes pratiquer du travail au noir ! Je ne peux donc que souhaiter ce rapprochement !

**M. Philippe Leuba** : — Je trouve que le débat de ce jour sur cette question relève de la plus pure politique politicienne. Je m'attendais à ce que, dans la réponse du Conseil d'Etat, on nous dresse la liste des prestations que les Hospices souhaitaient voir remplies par la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, comment on allait remédier à la non-entrée des Hospices à la CVCI et qui désormais accomplirait les prestations qui étaient initialement demandées à la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie. C'est cela, la défense de l'intérêt général, c'est à cela qu'on aurait dû répondre si on avait voulu quitter un tout petit peu cette espèce de guerre : «Tu n'es pas d'accord avec moi, je te tape sur les doigts et je me retire» ! Au même moment, je constate que la loi sur l'emploi et la loi sur les activités économiques entendent donner un rôle important aux partenaires sociaux, qu'il s'agisse des syndicats ou des associations patronales. Je constate qu'il y a là une divergence d'opinion et de pratique fâcheuse de la part du Conseil d'Etat et tout cela ne peut s'expliquer que par des considérations qui n'ont même pas à être mentionnées à cette tribune.

**M. Michel Cornut** : — Moi, je constate que nous assistons à une sorte d'attaque en règle de la décision du Conseil d'Etat. J'aimerais rappeler encore une fois que le CHUV n'est pas une entité autonome et que s'il adhère à la CVCI alors qu'il n'a pas la personnalité juridique, c'est l'Etat de Vaud qui adhère à la CVCI, qui adhère à cette organisation. Il y a ici un principe fondamental dont je m'étonne vraiment qu'il faille le rappeler au Grand Conseil : c'est l'impartialité de l'Etat. Si le service de l'automobile adhérait au TCS ou à l'ATE, on aurait des réactions. De manière générale, il n'appartient pas aux services de l'Etat de Vaud d'adhérer à des organisations politiques tierces. Il s'agit ici d'un principe fondamental dont je m'étonne vraiment qu'il soit remis en cause aujourd'hui. Ce qui est politicien, c'est précisément la décision que prend un service de l'Etat tout seul d'adhérer à une organisation comme la CVCI, ce n'est certainement pas la réaction du Conseil d'Etat qui a veillé simplement à l'impartialité de l'Etat de Vaud.

**M. Jean-Claude Rochat** : — Je pars du principe que, malgré l'arrivée de M. Maillard au Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat est resté de centre-droite et qu'il a pris une décision qui est celle du gouvernement et pas seulement celle du département de la santé et de l'action sociale. Nous venons de recevoir, en tout cas un certain nombre d'entre nous, un journal qui s'appelle *Repères 2004* de la CVCI, à la dernière page duquel il y a les huit raisons d'être membre de la CVCI et c'est la CVCI qui le dit elle-même. Alors j'invite tous ceux qui se posent des questions à lire ces huit raisons d'être membre de la CVCI. Pour la rapidité des débats, j'éviterai de vous les lire, le dernier étant «la possibilité de donner votre avis lors des procédures de consultation ou des votations fédérales ou cantonales et de voir ainsi vos intérêts défendus» et la première étant «la promotion de votre entreprise via Swissfirms, véritable vitrine sur Internet, l'un des sites les plus consultés dans ce domaine». Les huit points sont là, examinez-les et regardez quel est l'intérêt du CHUV d'être appuyé sur ces huit points qui sont les points qui méritent raison, aux yeux de la CVCI d'être membre d'elle-même. Pour ma part, j'accepterai la position du gouvernement, car la lecture de ces points me conduit à cela, indépendamment de toute politique. Et même si l'on ne peut pas dire le contraire, que pour certains la position de la CVCI actuellement dans le débat fiscal n'est pas celle qu'on voudrait, mais ce sont des épiphénomènes, il faut se reporter aux textes et les textes sont, à mon avis, assez élogieux, assez clairs et permettent de comprendre la position du Conseil d'Etat.

**M. Christian van Singer** : — Je voulais relever qu'effectivement, la situation actuelle met en évidence l'absurdité d'adhérer à une organisation qui combat par voie de référendum fiscal une décision prise par le Grand Conseil et par le gouvernement. Mais ce que je voulais relever aussi, c'est que même, au-delà de cet épiphénomène, il me paraît tout aussi absurde que les Hospices adhèrent à la CVCI. De même il m'aurait paru tout à fait absurde qu'un office de l'Etat adhère à un syndicat. C'est une question de principe et, encore une fois, j'approuve et je soutiens cette décision du gouvernement.

**M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat** : — Je remercie les députés qui me donnent l'occasion d'étoffer un peu les raisons du Conseil d'Etat parce que je vous ai donné une lecture forcément un peu sèche et rapide d'une réponse officielle. Alors, quelques points. D'abord, ce ne sont évidemment pas des raisons politiciennes qui ont conduit le Conseil d'Etat à faire son appréciation, je pense que personne n'en doute. Il s'agit d'une analyse rigoureuse et qui fait un certain nombre de distinctions. D'abord à M. Pierre Rochat : il faut distinguer tout de même les entreprises dans lesquelles l'Etat a des participations des services de l'Etat. C'est quand même une chose différente et il faut encore distinguer les institutions que l'Etat subventionne, il y a là des

nuances à apporter. La politique est faite de nuances et les différences sont faites de degrés. Il y a quand même une grosse différence à voir une entreprise dans laquelle l'Etat a des participations et un service de l'Etat adhérer à une organisation économique.

Deuxièmement, il s'agit pour le CHUV d'une grosse entreprise et vous n'êtes pas sans savoir, pour celles et ceux qui connaissent un peu les organisations économiques, qu'en principe on paie une cotisation en fonction de son nombre de salariés. Ce qui fait que la cotisation de la plus grosse entreprise du canton, à savoir le CHUV, n'était pas complètement anodine du point de vue du coût. Ce n'était pas en milliers de francs mais en dizaine de milliers de francs que cette cotisation pouvait se monter. Je ne crois pas devoir expliquer aux membres de cette assemblée à quel point nous cherchons les économies franc par franc ou, parfois, millier de francs par millier de francs, surtout dans un secteur comme le CHUV dont le budget est bloqué depuis maintenant deux ans. Donc, là aussi il y avait une question de coût, il y a certaines économies dans la liste des petites économies que le CHUV a dû faire, qui sont d'un montant moins élevé et qui causent des dommages pour les patients.

Troisièmement, il ne s'agit en aucun cas d'empêcher le CHUV de prendre des contacts. Le Conseil d'Etat est désireux que ces contacts aient lieu. D'ailleurs ces contacts ont eu lieu : le secteur privé participe à la recherche au sein du CHUV et bien avant l'hypothétique adhésion du CHUV à la CVCI. Les relations avec Medtronic, avec Novartis, avec toute une série d'entreprises existent depuis longtemps, elles se développent et ne dépendent pas d'une adhésion à une organisation économique.

Enfin, je dirai à M. Leuba, qui aurait souhaité une réponse à d'autres questions que celles posées par l'interpellateur, que malheureusement le Conseil d'Etat répond à l'interpellation van Singer et pas à l'interpellation Philippe Leuba. Mais s'il a d'autres questions, je me ferai un plaisir de lui répondre. Il se trouve que les questions étaient strictement liées à l'indépendance du service que représente le CHUV, aux coûts et il n'y aura donc pas de coûts puisqu'il n'y aura pas d'adhésion. Quant à l'indépendance, le Conseil d'Etat a fait l'appréciation que, s'il pouvait reconnaître qu'il y aurait pu y avoir des avantages, le désavantage de voir des services de l'Etat commencer à adhérer de manière autonome à des organisations économiques quelles qu'elles soient l'emportait, dans une appréciation pondérée qui visait l'intérêt général et une réflexion à moyen terme et non des approches politiciennes.

**M. Patrick de Preux** : — Il n'est pas d'usage, je le sais, d'intervenir après un conseiller d'Etat. J'aimerais quand même remettre l'église au milieu du village : la cotisation demandée par la CVCI au CHUV était de CHF 5'000.— par

année ; donc, je ne crois pas que ce soit déraisonnable. Cela dit, les relations que la CVCI pouvait entretenir avec le CHUV étaient certainement intéressantes dans le cadre des développements qui se font à l'EPFL et qui sont soutenus par la CVCI. Je rappelle que le CHUV est quand même un hôpital universitaire. Malheureusement — et on reviendra sur cette question — il est en passe de devenir un hôpital de district et c'est fort dommage.

**M. Georges Kolb** : — Justement à propos de cette cotisation, M. le conseiller d'Etat est très discret. Est-ce qu'on peut avoir le chiffre exact ?

**M. Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat** : — Ce chiffre ne figure pas dans la réponse puisqu'il ne sera pas dépensé. De mémoire, c'était nettement plus que CHF 5'000—. Je n'ai donc plus le chiffre exact en tête ; je me propose de redemander quel était le chiffre exactement négocié puis de vous renseigner en temps utile. Enfin, sur la remarque de M. de Preux, le CHUV est loin d'être un hôpital de district. Il a des aspects rayonnants. J'ai encore entendu à la radio, il y a peu de temps, la participation du service d'immunologie et d'allergologie (j'espère ne pas trop brutaliser le nom de ce service) être citée parmi les services qui sont à la pointe de la recherche du vaccin contre le sida qui n'est pas particulièrement une maladie anodine. Nous avons là des gens qui font de la recherche de pointe connue dans le monde entier, malgré la non-adhésion du CHUV à la CVCI. Je pense que le rayonnement du CHUV restera ce qu'il est, à savoir exemplaire.

La discussion est close.

**Le Grand Conseil passe à l'ordre du jour.**

---